

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : N/A Catherine Fortin

<https://www.cadre21.org/membres/9df7dbcf427e4d342c3afcea>

Date d'obtention : 2026-08-06 19:36:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une ligne directrice pour les intervenants scolaires, lorsque des photos de mineur sont envoyées, le questionnaire permet de poser les bonnes questions sans nuire à l'enquête des policiers et de poser les bonnes actions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

M'assurer de poser les bonnes questions et actions, et de faire cesser la situation en préservant le lien de confiance avec l'élève

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

m'assurer qu'il s'agit bien du mandat de l'école ainsi que m'assurer d'amasser toutes les informations pertinentes avant de suspecter certaines personnes. M'assurer également qu'on ne me montre pas les photos.